

RÈGLEMENT DE LA COURSE

<< LA CATAMIAOU >>

1. Organisation

L'épreuve « LA CATAMIAOU » organisée par le Comité d'animation de Catus aura lieu en date du Samedi 18 Mai 2024, dont le siège social est situé place de la Mairie à CATUS. Elle peut être modifiée ou supprimée si l'organisation le juge nécessaire (cas de force majeure, météo, ...)

2. Assurance

L'organisation a souscrit en plus de l'assurance responsabilité civile, une assurance avec les codes du sport. Les licenciés FFA bénéficient des garanties assurances liées à leur licence. Les non licenciés devront faire jouer leur assurance à titre personnel (responsabilité civile vie privée et ou contrat prévoyance).

3. Déroulement des épreuves

Épreuves individuelles: 10 Km et 5 Km de course à pied, plus 5 Km de marche avec les chiens du Refuge Canin Lotois. Aucune épreuve n'est chronométrée, de ce fait aucun classement à l'arrivée.

4. Les concurrents

Chaque participant devra fournir obligatoirement soit une licence FFA/FSCF/FSGT ou UFOLEP en cours de validité ou un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an, conformément à la réglementation des courses hors stade et à l'article L231-3 du code du sport. Aucune décharge de responsabilité ni attestation sur l'honneur ne sera acceptée.

Matériel autorisé : bâtons - Matériel conseillé : porte bidon ou «camel back».

5. Inscriptions

Les inscriptions se feront le jour de la course avec la remise des dossards, où bien chez Intersport à Cahors..

10 km Course à pied : départ 17h00 : 10€ (avec certificat médical ou licence)

5 km Course à pied : départ 17h15 : 10 € (avec certificat médical ou licence)

5 km Marche : départ 15h00 : 10€ (pas de certificat médical)

Tout engagement est personnel, ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit, sauf en cas d'accident ou d'impossibilité médicale justifiée par un médecin (fournir un certificat médical de non aptitude).

6. Retrait des dossards & des chiens

Le retrait des dossards se fera à Vernière de Catus le jour de l'événement.

L'achat des dossards pourra se faire également dans votre magasin Intersport à Cahors (Avenue Maryse Bastié)

Le retrait des chiens le jour de la course se fera à partir de 14h00 à la Vernière, au stand du Refuge Canin Lotois..

7. Ravitaillements

Un ravitaillement sera mis en place, avec liquide et solide au bout de 5 km.

8. Sécurité

Le parcours sera sécurisé par l'organisation. Un poste de secours sera situé au point départ et arrivée.

A chaque intersection de route, sera présent au minimum un signaleur équipé du gilet jaune et du panneau K10 pour avertir les véhicules. Des barrières seront mises en place pour bloquer le public au départ et à l'arrivée.

Pour la sécurité de chacun, les chiens sont acceptés uniquement pour la marche.

9. Protection de la vie privée et droit à l'image

Les participants sont avisés que les informations personnelles figurant sur le bulletin seront exploitées au moyen de fichier informatique dont les données leur sont accessibles et modifiables. Par ailleurs, les participants autorisent, à titre gracieux, la reproduction de leur image au profit de l'organisateur et de ses partenaires pour une durée de 5 ans.

10. Environnement

Les coureurs s'engagent à préserver la nature et à ne jeter aucun déchet tout au long du parcours.

Les déchets pourront être jetés au poste de ravitaillement et à l'arrivée.

Les chemins empruntés sont parfois privés, merci de ne pas les réemprunter après la date du samedi 18 mai afin de garantir aux propriétaires le respect de leur vie privée.

11. Règlement

Tout concurrent, de par sa participation à l'épreuve, reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter les clauses. L'organisation se réserve le droit de modifier le présent règlement.